



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 août 2021

### **PASS SANITAIRE : la SFAP alerte sur l'importance de maintenir la présence des proches auprès des patients en fin de vie**

L'obligation de présentation du pass sanitaire pour accéder aux hôpitaux et établissements médico-sociaux est annoncée, en attente de la validation du conseil constitutionnel.

La Société Française d'Accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) souhaite à cette occasion insister sur l'importance de la présence des proches auprès des patients en fin de vie ou très gravement malades. La crise COVID a durement éprouvé les patients en fin de vie et leurs familles. Des restrictions drastiques et interdictions de visites ont empêché ces personnes d'être accompagnées. Des patients sont morts seuls, des personnes n'ont pas revu leur proche avant son décès, et doivent maintenant survivre avec ce manque, engendrant beaucoup de souffrance et des deuils compliqués.

Puis les choses se sont améliorées et nous avons progressivement, quoique de manière disparate, retrouvé des conditions d'accompagnement plus humaines.

Il ne faut pas que l'obligation de présentation du pass sanitaire, légitime par ailleurs dans un souci de protection de tous et particulièrement des plus fragiles, ne vienne de nouveau empêcher la présence des proches auprès des patients en fin de vie.

La fin de vie est une situation d'urgence, elle ne peut pas se prévoir, ne peut pas être différée. Permettre aux patients d'être accompagnés doit guider la réflexion. En soins palliatifs et en fin de vie en général, le maintien du lien est essentiel, pour les malades et pour leurs proches

Pour cette raison, les situations de patients en soins palliatifs doivent constituer des exceptions au principe d'obligation de présentation du pass sanitaire pour se rendre auprès d'un proche à l'hôpital.

Le maintien des mesures barrières est bien sûr essentiel et les équipes soignantes continueront d'informer, de conseiller et d'inciter à la vaccination.

**Le lien social doit être maintenu et considéré comme une priorité qui ne peut pas être différée pour les personnes en fin de vie.**

#### **Contact presse :**

SFAP : [sfap@sfap.org](mailto:sfap@sfap.org) | 01 45 75 43 86